

Modifications proposées par zone (suite) :

Résidence Blaise-Bernard, secteur Quatre-Bourgeois/Wolfe (33206Hc) : ajouter l'usage *H2 habitation collective* en limitant à 15 le nombre de chambres permises et réduire le nombre d'unités minimum pour un bâtiment isolé de 8 à 3, afin de reconnaître la résidence Blaise-Bernard (2798, chemin des Quatre-Bourgeois) qui a involontairement été rendue non conforme et de s'harmoniser avec d'autres aires situées le long du chemin des Quatre-Bourgeois.

Déroulement de la rencontre

- ⇒ Présentation du projet de modification
- ⇒ Questions et commentaires du public
- ⇒ Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier

Bienvenue à toutes et à tous!

Renseignements :

Mme Cristina Bucica
Conseillère en consultations publiques
418 641-6301, poste 3091
cristina.bucica@ville.quebec.qc.ca



DEMANDE D'OPINION

Mercredi 9 décembre 2015, à 19 h

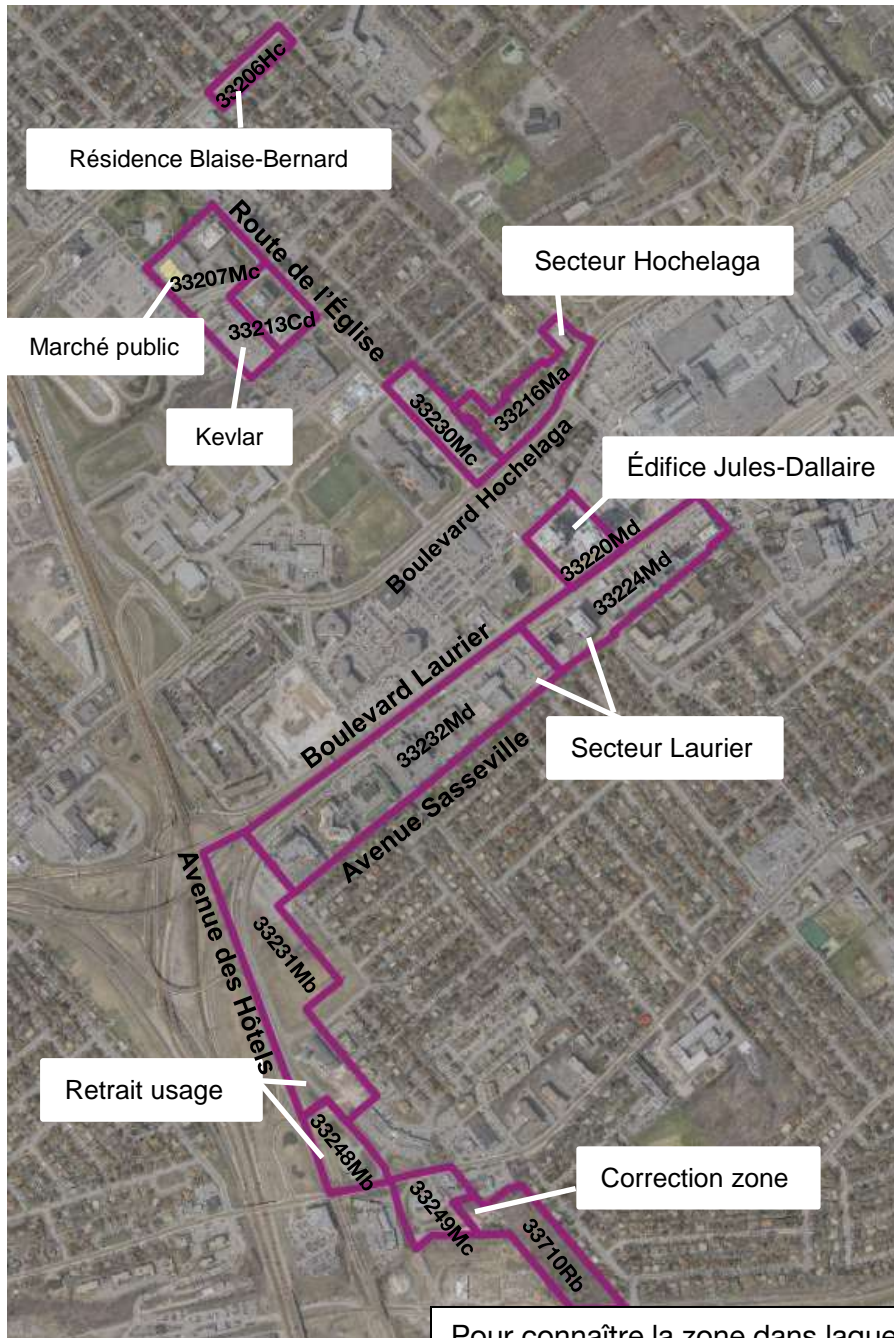
Bibliothèque Monique-Corriveau,
1100, route de l'Église, salle multifonctionnelle

Le conseil d'arrondissement a demandé l'opinion du conseil de quartier de Saint-Louis au sujet d'une modification au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy (voir la carte à l'intérieur).

Les modifications proposées pour le quartier de Saint-Louis visent principalement à:

- ajuster les normes en vigueur en fonction des observations faites depuis l'adoption du PPU en 2012;
- permettre la réalisation de quelques projets qui s'inscrivent dans les orientations du PPU, mais qui requièrent tout de même des ajustements normatifs.

Voici les modifications proposées, par zone :



Correction d'une limite de zone (33249Mc et 33710Rb) :

agrandir la zone 33249Mc à même une partie de la zone 33710Rb pour inclure un bout de terrain déboisé, où se trouvent des activités vouées à disparaître.

Retrait d'un usage (33231Mb et 33248Mb) : retirer l'usage *I1 Industrie de haute technologie* car cet usage doit comporter une importante part de fabrication et sera réservé aux parcs industriels.

Secteur Laurier (33224Md et 33232Md) : correction pour permettre des usages commerciaux et institutionnels existants au rez-de-chaussée sur le boulevard Laurier. L'obligation de prévoir un usage résidentiel sur l'avenue Sasseville pour assurer la transition avec le secteur résidentiel demeure en vigueur.

Édifice Jules Dallaire (33220Md) : permettre un usage commercial jusqu'au 4^e étage pour corriger un problème d'interprétation qui limite présentement cet usage pour un local dont la portion avant a une ouverture sur l'atrium au 2^e étage, mais dont la portion arrière est située au 4^e étage de la tour voisine.

Secteur Hochelaga (33216Ma et 33230Mc) : enlever l'obligation d'avoir des usages commerciaux au rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments et fixer les marges latérales à 4 m pour s'harmoniser avec les autres normes du secteur pour la zone 33216Ma et rajouter une marge de recul à l'axe de 20 m du boulevard Hochelaga.

Kevlar – bâtiment administratif (33207Mc et 33213Cd) : ajouter les usages commerciaux et institutionnels aux étages 2 à 7, soit la hauteur actuelle des bâtiments existants. Permettre, sans l'obliger, le résidentiel entre le 2^e et le 10^e étage. Exiger des commerces ou usages publics au rez-de-chaussée.

Marché public (33207Mc) : réduire la marge de recul à 4 mètres étant donné que, lors de la vente du terrain, une bande de terrain a été soustraite en prévision de l'aménagement d'une allée piétonnière plantée sur l'avenue Roland-Beaudin.

Pour connaître la zone dans laquelle vous résidez : carte.ville.quebec.qc.ca/carteinteractive

(recherche par numéro de zone ou par adresse, en rajoutant la couche zonage)

Fiches des modifications proposés pour chacune des zones sur : ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

(choisir le conseil de quartier de Saint-Louis dans le menu déroulant)